

FACTURE ELECTRONIQUE : CONNAITRE LA REGLEMENTATION, S'Y ADAPTER ET S'ORGANISER

La facturation électronique est une obligation légale qui devait entrer en vigueur à compter de juillet 2024 (reportée depuis), elle va concerner d'ici 2026 tous les chefs d'entreprises agricoles qui devront à terme pouvoir recevoir les factures électroniques et les émettre au format numérique.

Dans ce contexte, l'association Terres de Métiers propose cette formation afin d'aider les agriculteurs dans sa future gestion des factures électroniques et l'utilisation de la plateforme « E-facture ».

L'association Terres de Métiers, avec l'appui du centre comptable AS Normandie organise des sessions de formation, sur le thème : « **Facture électronique : connaître la réglementation, s'y adapter et s'organiser** » (3h00) dans les locaux de la Maison de l'Agriculture à Saint-Lô.

LIEU	Maison de l'Agriculture Saint-Lô
DATES	Mardi 17/03/2026 matin Mardi 17/03/2026 après midi Lundi 23/03/2026 matin Lundi 23/03/2026 après midi Mardi 31/03/2026 matin Mardi 31/03/2026 après midi Mardi 07/04/2026 matin Mardi 07/04/2026 après midi Jeudi 16/04/2026 matin Jeudi 16/04/2026 après midi Mardi 21/04/2026 matin Mardi 21/04/2026 après midi Jeudi 30/04/2026 matin Jeudi 30/04/2026 après midi Mardi 02/06/2026 matin Mardi 02/06/2026 après midi Mardi 23/06/2026 matin Mardi 23/06/2026 après midi Mardi 30/06/2026 matin Mardi 30/06/2026 après midi Jeudi 16/07/2026 après midi

LIEU	AS Normandie Vire
DATES	Jeudi 26/03/2026 matin Jeudi 26/03/2026 après midi Jeudi 23/04/2026 matin Jeudi 23/04/2026 après midi Mardi 19/05/2026 matin Mardi 19/05/2026 après midi Lundi 08/06/2026 matin Jeudi 02/07/2026 matin Jeudi 02/07/2026 après midi

LIEU	Chambre d'Agriculture Valognes
DATES	Jeudi 21/05/2026 matin Jeudi 21/05/2026 après midi Mardi 07/07/2026 matin Mardi 07/07/2026 après midi

LIEU	Chambre d'Agriculture Avranches
DATES	Vendredi 29/05/2026 matin Vendredi 29/05/2026 après midi Jeudi 25/06/2026 matin Jeudi 25/06/2026 après midi

Objectif général de l'action de formation :

L'objectif est de connaître la nouvelle réglementation, comprendre les enjeux liés à cette évolution réglementaire et les impacts pour les entreprises. Identifier les outils digitaux « Esp'AS Connect » et la plateforme agréée « E-facture ».

Cette formation est gratuite car elle bénéficie de financement Vivéa,

Tarif : contributeur Vivéa gratuit, autre 78 €

Prérequis : être à l'aise avec l'environnement informatique

Les conditions générales d'utilisation sont envoyées avec les bulletins d'inscription et le règlement intérieur. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, en cas de besoin, contactez Magali Tuboeuf au 02.33.06.48.08

Nom du responsable de stage : Philippe NELLO, responsable méthode

Romane LECOUSTILLIER, comptable et conseillère informatique

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- Mme Magali TUBOEUF au 02 33 06 48 08 ou contact@terresdeformation.fr

La formation est réalisée par l'Association Terres de Métiers, Maison de l'agriculture, avenue de Paris, 50 0009 Saint Lô cedex.

